

AR PREFECTURE

043-254300049-20201014-D20_10_8-DE
Regu le 14/10/2020



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2019



DECRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000 - MATE

ARTICLE L.2224-5 DU CGCT

S O M M A I R E

I - CONTEXTE	5
I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	5
I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS	8
I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	8
1.4. - EMPLOI.....	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES	9
II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	9
<i>II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte</i>	<i>9</i>
II.1.1.a. - Présentation	9
II.1.1.b. - Modalités.....	9
II.1.1.c. - Fréquence de collecte.....	10
II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat).....	10
<i>II.1.2. - La Collecte en apport volontaire</i>	<i>10</i>
II.1.2.a. - Présentation	10
II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.).....	11
<i>II.1.3. - La collecte en déchèterie</i>	<i>11</i>
II.1.3.a. - Présentation	11
II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures	11
II.1.3.c. - Conditions d'accès.....	12
II.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages).....	12
II.1.3.e. - Quantités collectées (en tonnes).....	13
<i>II.1.4. - Gravats.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.....</i>	<i>14</i>
II.1.5.a. - Présentation	14
II.1.5.b. - Quantités collectées	14
<i>II.1.6. - La collecte des encombrants</i>	<i>14</i>
II.1.6.a. - Bennes communales	14

II.1.6.b. - A domicile	15
II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT.....	15
II.2.1. - <i>Le Transfert</i>	15
II.2.2. - <i>Le Transport</i>	16
II.3. - LE TRAITEMENT.....	16
II.3.1. - <i>Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux</i>	16
II.3.2. - <i>Les plates-formes de compostage</i>	17
II.3.3. - <i>Les déchets des déchèteries</i>	18
II.3.4. - <i>Le Centre de Tri</i>	19
II.3.4.a. - Localisation des repreneurs.....	19
II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes).....	19
III - INDICATEURS FINANCIERS.....	20
III.1. - RECETTES.....	20
III.1.1. - <i>Recettes perçues par le service</i>	20
III.1.2. - <i>Autres recettes</i>	20
III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (COUT COMPLET).....	22
III.3. - FISCALITE.....	24
IV - LES CHIFFRES CLES.....	25
IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT	
VOLONTAIRE (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	25
IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	25
IV.3. - QUANTITE TOTALES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	26
IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT.....	26
IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT.....	26
V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....	27
V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE.....	27
V.1.1. - <i>Prévention des déchets</i>	27

1) DEVELOPPER LE COMPOSTAGE	28
2) PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'AUTOCOLLANT « STOP PUB »	28
3) LA COLLECTE DES TEXTILES.....	29
4) L'ECO-EXEMPLARITE DU S.I.C.T.O.M.	29
5) REDUIRE LA TOXICITE DES DECHETS.....	29
6) LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES BIENS D'EQUIPEMENTS	30
7) ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	30
8) DISTRIBUTION DE GOBELETS REUTILISABLES.....	30
9) AUGMENTER LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION DES COLLECTES SELECTIVES.....	31
10) MIEUX VALORISER LES DECHETS EN DECHETERIES	31
11) COMMUNICATION DE PROXIMITE AUPRES DU GRAND PUBLIC	31
<i>V.1.2. - Protection de l'air</i>	<i>31</i>
<i>V.1.3. - Protection de l'eau</i>	<i>31</i>
<i>V.1.4. - Protection des paysages.....</i>	<i>31</i>
<i>V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents</i>	<i>32</i>
V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE.....	32
V.3. - PERSPECTIVES 2020	33
➤ <i>Maîtrise des coûts.....</i>	<i>33</i>
➤ <i>Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.....</i>	<i>33</i>

I - CONTEXTE

I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un E.P.C.I. en l'occurrence un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE regroupe 159 Communes pour 2 210,34 km² et compte 95 979 habitants (population municipale).

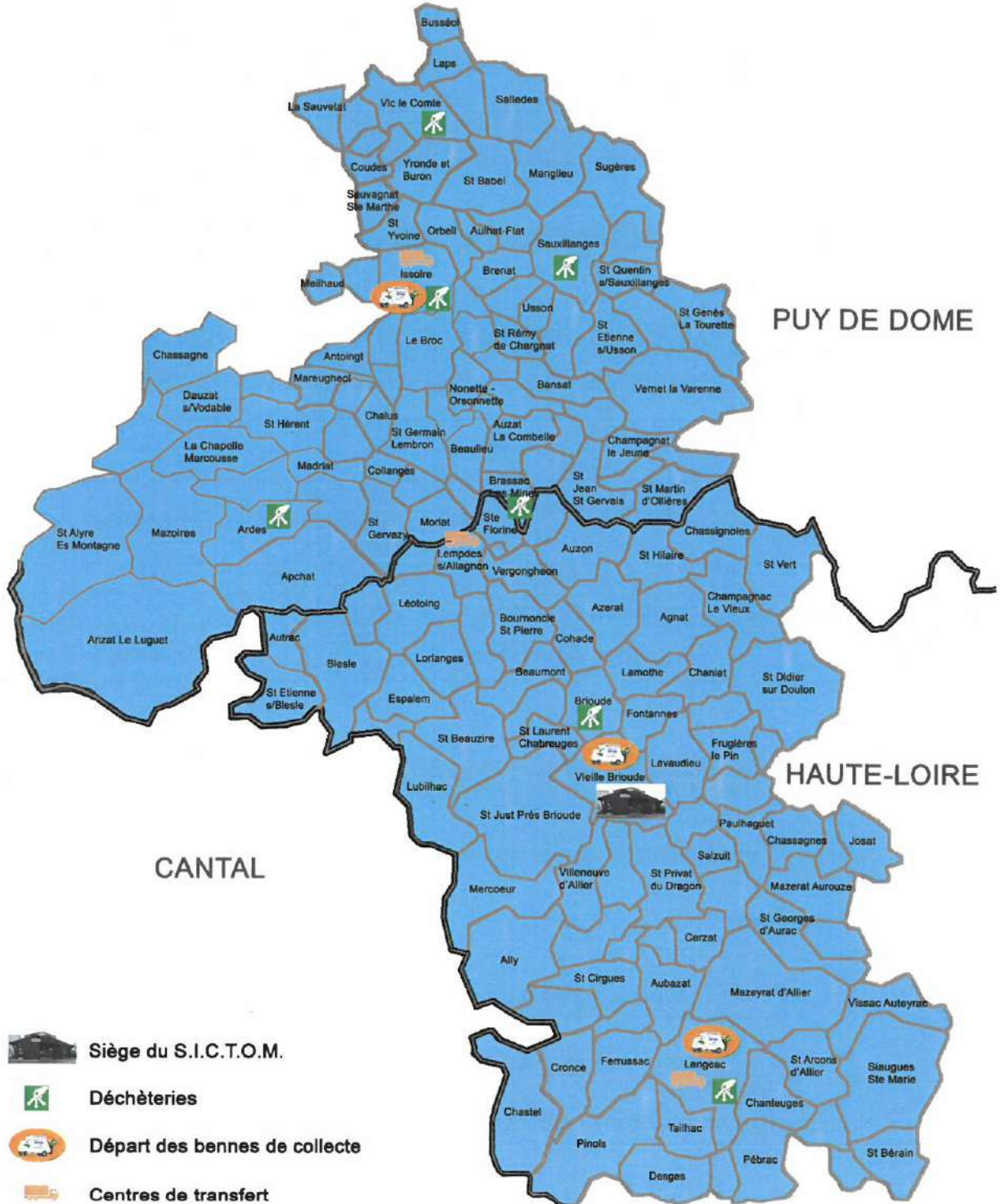
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est compétent en collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte en régie et le transport pour le compte du VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des Communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2020) :

COMMUNES HAUTE-LOIRE	NOMBRE D'HABITANTS	COMMUNES PUY-DE-DOME	NOMBRE D'HABITANTS
AGNAT	187	ANTOINGT	397
ALLY	139	ANZAT LE LUGUET	178
ARLET	24	APCHAT	166
AUBAZAT	178	ARDES SUR COUZE	561
AUTRAC	63	AUGNAT	172
AUZON	896	AULHAT-FLAT	911
AZERAT	273	AUTHEZAT	679
BEAUMONT	286	AUZAT-LA COMBELLE	2 076
BLASSAC	136	BANSAT	253
BLESLE	637	BEAULIEU	461
BOURNONCLE ST PIERRE	991	BERGONNE	339
BRIOUDE	6 721	BOUDES	287
CERZAT	209	BRASSAC LES MINES	3 311
CHAMBEZON	116	BRENAT	622
CHAMPAGNAC LE VIEUX	206	BUSSEOL	218
CHANIAT	172	CHALUS	178
CHANTEUGES	441	CHAMPAGNAT LE JEUNE	149
CHASSAGNES	157	CHARBONNIER LES MINES	898
CHASSIGNOLES	62	CHASSAGNE	73
CHASTEL	129	COLLANGES	158
CHAVANCIAC LAFAYETTE	275	COUDES	1 249
CHAZELLES	35	DAUZAT SUR VODABLE	80
CHILHAC	181	EGLISENEUVE DES LIARDS	143
COHADE	863	ESTEIL	63
COUTEUGES	301	GIGNAT	239
CRONCE	75	ISSOIRE	14 822
DESGES	59	JUMEAUX	635
DOMEURAT	194	LA CHAPELLE MARCOUSSE	63
ESPALEM	304	LA CHAPELLE SUR USSON	74
FERRUSSAC	81	LAMONTGIE	649
FONTANNES	952	LA SAUVETAT	720
FRUGERES LES MINES	557	LAPS	594
FRUGIERES LE PIN	159	LE BREUIL SUR COUZE	1 046
GRENIER MONTGON	115	LE BROC	679
JAVAUGUES	189	LES PRADEAUX	337
JOSAT	84	LE VERNET-CHAMEANE	808

LA CHOMETTE	154	MADRIAT	109
LAMOTHE	859	MANGLIEU	468
LANGÉAC	3 662	MAREUGHEOL	198
LAVAUDIEU	243	MAZOIRES	98
LAVOUTE CHILHAC	281	MEILHAUD	496
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 342	MONTPEYROUX	335
LEOTOING	234	MORIAT	366
LORLANGES	374	NONETTE-ORSONNETTE	575
LUBILHAC	85	ORBEIL	841
MAZERAT AUROUZE	200	PARENT	859
MAZEYRAT D'ALLIER	1 480	PARENTIGNAT	523
MERCOEUR	139	PERRIER	888
PAULHAC	636	PESLIERES	66
PAULHAGUET	876	PIGNOLS	338
PEBRAC	114	RENTIERES	113
PINOLS	192	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	40
PRADES	64	ST ALYRE ES MONTAGNE	126
ST ARCONS D'ALLIER	189	ST BABEL	944
ST AUSTREMOINE	45	ST ETIENNE SUR USSON	276
ST BEAUZIRE	415	ST GENES LA TOURETTE	180
ST BERAIN	90	ST GERMAIN LEMBRON	1 980
ST CIRGUES	163	ST GERVAZY	329
ST DIDIER SUR DOULON	195	ST HERENT	114
ST ETIENNE SUR BLESLE	55	ST JEAN EN VAL	354
ST GEORGES D'AURAC	466	ST JEAN ST GERVAIS	124
ST GERON	258	ST MARTIN D'OLLIERES	150
ST HILAIRE	158	ST MARTIN DES PLAINS	155
ST ILPIZE	189	ST QUENTIN S/SAUXILLANGES	112
ST JULIEN DES CHAZES	67	ST REMY DE CHARGNAT	572
ST JUST PRES BRIOUDE	426	ST YVOINE	595
ST LAURENT CHABREUGES	257	SALLEDES	588
ST PRIVAT DU DRAGON	157	SAUVAGNAT STE MARTHE	481
ST VERT	112	SAUXILLANGES	1 255
STE FLORINE	3 154	SUGERES	605
STE MARGUERITE	43	TERNANT LES EAUX	37
SALZUIT	362	USSON	286
SIAUGUES STE MARIE	799	VALZ SOUS CHATEAUNEUF	51
TAILHAC	72	VARENNES SUR USSON	285
TORSIAC	68	VIC LE COMTE	5 197
VALS LE CHASTEL	44	VICHEL	352
VERGONGHEON	1 851	VILLENEUVE LEMBRON	161
VEZEZOUX	593	YRONDE ET BURON	648
VIEILLE BRIOUDE	1 194		
VILLENEUVE D'ALLIER	290		
VISSAC AUTEYRAC	327		
TOTAL HAUTE-LOIRE	39 421	TOTAL PUY-DE-DOME	56 558
TOTAL COMMUNES : 159		95 979 HABITANTS	

Territoire du **SICTOM** ISSOIRE/BRIOUDE



1.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS

COMPETENCES	Compétences exercées au 31.12.2019
Collecte OMR	Depuis le 20.04.1976
Collecte sélective	Depuis 1998
Déchèteries	Depuis 1993

1.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie			
Collecte sélective	Régie			
Déchèteries	Régie			
Centres de transfert	Régie pour le compte du VALTOM	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	01.01.2014	-
Transport de déchets				
Tri	Prestation de Service	PRAXY CENTRE	-	-
Compostage déchets verts	Prestation de Service	VALTOM	-	-
Traitement	Prestation de service	VERNÉA VALTOM	05.08.2013	-

1.4. - EMPLOI

Nombre d'agents affectés au service de la collecte (O.M.R. et Sélective) en équivalent temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	81 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des Déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	16 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

II - INDICATEURS TECHNIQUES

II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS


II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte

II-1-1-a. - Présentation

En 2019, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure en **porte-à-porte** : la **collecte des ordures ménagères** et **collecte des Emballages Ménagers Recyclables**.

Les **ordures ménagères** sont conduites au Pôle de Valorisation **VERNÉA** à CLERMONT FERRAND.

Les **emballages** issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au **Centre de Tri de PRAXY CENTRE** à ISSOIRE.

COLLECTE SELECTIVE	ORDURES MENAGERES
<p><u>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les journaux, magazines, revues, publicités etc. ◆ les papiers et cartons d'emballages, ◆ les bouteilles et flacons en plastique, ◆ les briques alimentaires, ◆ les emballages métalliques en acier et en aluminium. 	<p><u>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffons, de vaisselle, cendres, feuilles etc., ◆ les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs, ◆ les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p><u>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</u></p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II-1-1-b. - Modalités

Les habitants disposent de **bacs gris** pour déposer leurs **ordures ménagères** et de **bacs bleus** pour déposer leurs **emballages**. La taille de ces derniers dépend du nombre de personnes au foyer.

Une **désinfection annuelle des bacs gris** est dispensée aux Communes qui en ont fait la demande. Ce service à la carte est à la charge de la Communauté de Communes dont est membre la Commune desservie, ou de la Commune, si cette dernière fait l'objet d'une adhésion indépendante au S.I.C.T.O.M.

11.1.1.c. - Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	33 650
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	62 329
RURAL Touristique	L'été	2 fois par semaine	-

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	36 798
RURAL	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	59 181

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures ou entre 11 heures et 18 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

11.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat)

Matériaux collectés	2018	2019	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	21 533 t 400	20 511 t 020	- 4,748 %
	224,99 kg/hab	213,70 kg/hab	- 5,018 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5 681 t 570	5 527 t 150	- 2,718 %
	59,36 kg/hab	57,59 kg/hab	- 2,982 %
TOTAL	27 214 t 970	26 038 t 170	- 4,324 %
	284,35 kg/hab	271,29 kg/hab	- 4,593 %

II.1.2. - La Collecte en apport volontaire

11.1.2.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le **transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables** (pour le verre : sur l'ensemble des communes, pour les emballages légers : uniquement sur les communes issues de l'ex Ardes Communauté).

Des **conteneurs à verre** sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Le nombre de lieux de dépôts est de 450 (248 sur le Puy-de-Dôme et 202 sur la Haute-Loire). Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de 213 par emplacement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

11.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2019	2018	2019	Evolution
Verre	450	3 125 t 374 32,66 kg/hab	3 323 t 697 34,63 kg/hab	+ 6,346 % + 6,032 %

II.1.3. - La collecte en déchèterie

11.1.3.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte **sept déchèteries** sur l'ensemble de son territoire.

Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat.

11.1.3.b. - Horaires d'ouvertures

Lieu de la Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
LANGÉAC	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRIOUDE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRASSAC LES MINES	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
ISSOIRE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
VIC LE COMTE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
SAUXILLANGES	Toute l'année	Lundi Du mardi au vendredi Samedi	14 h - 18 h 10 h - 12 h - 14 h - 18 h 9 h - 12 h - 14 h - 18 h
ARDES SUR COUZE	Toute l'année	Lundi - Mercredi Samedi	De 14 h à 17 h

11-1-3-c. - Conditions d'accès

- ◆ Pour les **Particuliers**, l'accès est gratuit,
- ◆ Pour les **Professionnels**, l'accès est payant (20,00 € par dépôt),
- ◆ Pour les **Associations**, l'accès est gratuit.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport).

11-1-3-d. - Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la Déchèterie	2018			2019			Evolution en %
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
LANGÉAC	26 333	145	26 478	28 776	148	28 924	+ 9,238 %
BRIOUDE	58 212	263	58 475	58 591	222	58 813	+ 0,578 %
BRASSAC LES MINES	78 903	8	78 911	70 321	13	70 334	- 10,869 %
ISSOIRE	102 864	209	103 073	93 796	317	94 113	- 8,693 %
VIC LE COMTE	45 107	81	45 188	39 586	66	39 652	- 12,251 %
SAUXILLANGES	12 104	4	12 108	13 750	2	13 752	+ 13,578 %
ARDES SUR COUZE	1 021	/	1 021	1 279	/	1 279	+ 25,269 %
TOTAL	324 544	710	325 254	306 099	768	306 867	- 5,653 %

II.1.3.e - Quantités collectées (en tonnes)

	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	Evolution en %	
Déchets valorisés	Déchets verts	4 635,780	5 027,880	+ 8,458 %
	Bois	4 166,692	4 436,490	+ 6,475 %
	Ferraille	1 071,131	1 124,740	+ 5,005 %
	Gros cartons	633,070	674,170	+ 6,492 %
	Papier	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	305,256	294,628	- 3,482 %
	Pneus	/	/	/
	Huile de vidange	62,550	69,001	+ 10,313 %
	Batteries	/	/	/
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	8,702	9,280	+ 6,642 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	640,564	604,817	- 5,581 %
	- Gros électroménager hors froid	190,051	162,666	
	- Gros électroménager froid	160,607	156,252	
	- Ecrans	124,639	108,078	
	- Petit appareil en mélange	165,267	177,821	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes	0,939	0,929	- 1,065 %
	Tubes fluorescents	1,373	1,866	+ 35,907 %
	Cartouches encre	0,947	NC	/
	Gravats valorisés	4 363,400	6 728,560	+ 54,205 %
	DIB valorisés	7 063,540	7 067,860	+ 0,061 %
	Mobilier	336,920	382,360	+ 13,487 %
Encombrants (bennes de campagne)	85,734	84,660	- 1,253 %	
Sous-total	23 376,598	26 507,241	+ 13,392 %	
Déchets non valorisés	DIB non valorisés (tout-venant)	/	/	/
	Encombrants (bennes de campagne)	200,046	197,540	- 1,253 %
	Déchets toxiques (DMS)	153,175	179,002	+ 16,861 %
	Amiante cimenté	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,647	1,863	+ 13,115 %
	Sous-total	354,868	378,405	+ 6,633 %
Total des apports	23 731,466	26 885,646	+ 13,291 %	
	247,954 kg/hab	280,120 kg/hab	+ 12,973 %	

II.1.4. - Gravats

Les gravats sont récupérés en déchèteries soit 6 728 t 560 et sont ensuite acheminés chez ECOVERT-BOILON afin d'être triés et valorisés.

II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. - Présentation

Depuis le 15 SEPTEMBRE 2007, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place la collecte des D.A.S.R.I. sur son périmètre d'action.

En DECEMBRE 2012, les Pouvoirs Publics ont agréé l'ECO ORGANISME DASTRI qui a pour mission de **collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.**

Au 1^{er} JANVIER 2014, le dispositif DASTRI est déployé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ECO ORGANISME se charge de **l'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles** (boîtes fournies jusqu'à ce jour par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE) via une plateforme internet.

Le S.I.C.T.O.M reste gestionnaire des points de collecte en **accueillant et stockant les boîtes des patients**, sur les déchèteries, dans un conteneur prévu à cet effet.

Concernant la collecte, une entreprise conventionnée passe à intervalle régulier dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour **collecter et acheminer les contenants sur leur lieu de traitement.**

II.1.5.b. - Quantités collectées

Type d'emballages	2018	2019	Evolution
Boîtes à aiguilles	1,647 tonnes	1,863 tonnes	+ 13,115 %

II.1.6. - La collecte des encombrants

II.1.6.a. - Bennes communales

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte**, qui sont **non toxiques, non pulvérulents et non liquides.**

Outre la collecte en déchèterie, les encombrants peuvent être collectés par la **mise à disposition de bennes dans les Communes rurales éloignées des déchèteries.**

Avant leur incinération à l'unité de valorisation VERNÉA, ces bennes sont triées par les Etablissements PRAXY CENTRE à ISSOIRE. Toute la partie **valorisable** est récupérée par ce dernier.

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2018	2019	Evolution
Nombre de bennes	98	95	- 3,061 %
Nombre de m ³	3 234	3 135	- 3,061 %
Nombre d'enlèvements	98	95	- 3,061 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	33	33	/
En tonnes	285,780	282,200	- 1,253 %

Ce tonnage n'est pas comptabilisé dans le tonnage du tout-venant de Déchèteries qui est directement livré à l'unité de valorisation VERNÉA pour y être incinéré.

11.1.6.b. - A domicile

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte**, qui sont **non toxiques, non pulvérulents et non liquides**.

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés à domicile, sur rendez-vous, **au profit des personnes âgées et à mobilité réduite**.

Les quantités collectées ne sont pas quantifiées. Ces encombrants étant livrés également chez le ferrailleur local, le tonnage est inclus dans le tonnage des bennes communales.

II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

II.2.1. - Le Transfert

Les opérations de **transfert des Déchets Ménagers Résiduels** collectés vers les **sites de traitement** sont réalisées par l'intermédiaire des **Centres de Transfert** suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	17 439,210	oui	route
LANGÉAC	2 292,740	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	7 846,930	oui	route
TOTAL	27 578,880	-	-

Les déchets en provenance du **Poste de Transfert de LANGÉAC** sont transférés, dans un deuxième temps, sur le **Poste de Transfert d'ISSOIRE** pour y être **pesés et compactés**.

En fait, la **totalité des déchets** (27 578,880 tonnes) part d'ISSOIRE pour être acheminée directement sur les exutoires.

II.2.2. - Le Transport

En sortie du Transfert d'ISSOIRE et de LEMPDES SUR ALLAGNON, les déchets sont acheminés par route vers les **Centres de Traitement** suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE + LEMPDES SUR ALLAGNON	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE- BRIOUDE	35	26 557,960
	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE- BRIOUDE	35	1 020,920
				27 578,880

Les équipements de transport utilisés sont de **gros porteurs (6 x 4)** chargés d'une benne à compaction (pour les ordures ménagères) et attelés d'une remorque, elle-même chargée d'une benne de tout-venant de déchèterie.

II.3. - LE TRAITEMENT

II.3.1. - Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux

Quantités traitées (en tonnes) :

Provenant du périmètre de l'E.P.C.I. :

VERNÉA + PUY LONG	2018	2019	Evolution
Ordures ménagères	21 533,400	20 511,020	- 4,748 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	7 063,540	7 067,860	+ 0,061 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS	28 596,940	27 578,880	- 3,560 %

VERNÉA	2018	2019	Evolution
Ordures ménagères	21 469,260	20 511,020	- 4,463 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	5 278,620	6 046,940	+ 14,555 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS	26 747,880	26 557,960	- 0,710 %

PUY LONG		2018	2019	Evolution
Ordures ménagères		64,140	/	/
Déchets bennes encombrants et déchèteries		1 784,920	1 020,920	- 42,803 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri			
SOUS-TOTAL DÉCHETS ENFOUIS		1 849,060	1 020,920	- 44,787 %

II.3.2. - Les plates-formes de compostage

Quantités traitées (en tonnes) :

	Lieu	Propriétaire	Prestataires	2018	2019	Evolution
Déchets verts des déchèteries	CHARBONNIER LES MINES	VALTOM	ONYX / PRAXY CENTRE	4 635,780	5 027,880	+ 8,458 %
Déchets verts municipaux et des voiries	-	-	-			
Déchets des particuliers	-	-	-			
Déchets verts des professionnels	-	-	-			
TOTAL DÉCHETS VERTS	-	-	-	4 635,780	5 027,880	+ 8,458 %

II.3.3. - Les déchets des déchèteries

Localisation et type de traitement :

Matériaux	Type de traitement	Repreneurs	Adresses (siège social)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Déchets verts	Compostage	VALTOM	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
Cartons	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Bouteilles plastiques		Porte - à - porte	
Pneumatiques	-	-	-
Piles	Recyclage	COREPILE	17 RUE GEORGES BIZET 75016 PARIS
Huile de vidange	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Verre	Recyclage	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX
Papiers		Porte - à - porte	
Batteries	-	-	-
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	ECOVERT-BOILON	63190 LEMPTY
Encombrants	Incinération	VALTOM / VERNÉA	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
	Stockage	VALTOM	PUY LONG 63000 CLERMONT FERRAND
Bois traité	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Amiante cimenté	-	-	-
Déchets toxiques (DMS)	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Huile de friture	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
Lampes et néons	Recyclage	ECOSYSTEM	34/40 RUE HENRI REGNAULT - 92068 PARIS LA DEFENSE CEDEX
D.E.E.E.	Démontage, Démantèlement	ECOLOGIC	15 BIS AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT
TONERS (cartouches d'encre)	Recyclage	RECYCL'ME	7 PLACE DE L'ANCIENNE POSTE - 63490 SAUXILLANGES
Textiles	Réutilisation, Réemploi	LE RELAIS 48	ZONE ARTISANALE LA BAYSSE 48120 ST ALBAN S/LIMAGNOLE
Mobilier	Recyclage	ECO MOBILIER	50 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS

II.3.4. - Le Centre de Tri

II-3-4-a. - Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Repreneurs	Adresses (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	23-25 RUE D'AUMALE - 75009 PARIS
Briques alimentaires		
Emballages en acier	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Emballages en aluminium		
Journaux - magazines		
Bouteilles en plastique	PAPREC	5 - 7 RUE DES PILIERS DE LA CHAUVINIERE - 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

II-3-4-b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)

	2018	2019	Evolution
Journaux Magazines	2 805,550	2 855,300	+ 1,773 %
Cartons	1 447,400	1 288,020	- 11,011 %
Briques alimentaires	31,830	14,350	- 54,917 %
Bouteilles plastique PET	238,660	179,000	- 24,998 %
Bouteilles plastique PEHD	85,090	59,160	- 30,474 %
Emballages acier	165,560	190,200	+ 14,883 %
Emballages alu	12,410	8,170	- 34,166 %
Refus	654,120	687,780	+ 5,146 %
TOTAL	5 440,620	5 281,980	- 2,916 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

III.1. - RECETTES

III.1.1. - Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Montant en 2018	Montant en 2019
T.E.O.M. versée par les Communautés de communes	12 610 183,68 €	12 610 290,65 €
T.E.O.M. Communes	/	/
Redevance spéciale	245 734,99 €	237 109,52 €

III.1.2. - Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	880 743,84 €
	Ventes de matériaux	375 426,34 €
DECHETERIES	Dépôt en déchèteries	/
	DEEE (OCAD 3E)	48 734,93 €
	ECOMOBILIER	32 229,25 €
	ECO DDS	6 892,98 €
	Vente de matériaux	168 603,69 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	Accès en déchèteries	14 299,72 €
TRAITEMENT	Participation collectivités extérieures	/
CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Subvention CODEC	67 500,00 €
	Vente de composteurs	8 696,44 €
TRANSFERT et TRANSPORT pour le compte du VALTOM	VALTOM	327 477,15 €
AUTRES	Produits exceptionnels ...	314 918,02 €

Pour les emballages et les imprimés :

CITEO

Barème F

Date de signature : 01/01/2018

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les DEEE :

Ecologic

Ecosystème

ERP

Recylum

Date de signature : 31/03/2013

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour le mobilier (EcoMobilier) :

OUI

NON

Date de signature : 01/02/2015

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS) :

OUI

NON

Date de signature : 01/09/2016

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (Coût complet)

OPERATIONS	COUT TOTAL EN EUROS	TONNAGES	COUT A LA TONNE	COUT PAR HABITANT EN 2018	COUT PAR HABITANT EN 2019	EVOLUTION EN %
Frais administratif général	235 953,51 €	/	/	2,54 €	2,46 €	- 3,150 %
Frais administratif et financier (Contribution versée au VALTOM)	13 016,10 €	/	/	0,88 €	0,14 €	- 84,091 %
Frais de personnel	451 085,17 €	/	/	4,32 €	4,70 €	8,796 %
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	700 054,78 €	/	/	7,74 €	7,29 €	- 5,814 %
Frais de communication	117 071,61 €	/	/	1,43 €	1,22 €	- 14,685 %
Frais de prévention (réduction des déchets)	301 425,90 €	/	/	1,55 €	3,14 €	102,581 %
TOTAL COMMUNICATION/PREVENTION	418 497,51 €	/	/	2,98 €	4,36 €	46,309 %
Collecte des O.M.R.	3 468 818,98 €	20 511,020	169,12 €	36,90 €	36,14 €	- 2,060 %
Collecte Sélective en PAP	1 677 165,12 €	5 477,670	306,18 €	15,89 €	17,47 €	9,943 %
Collecte Sélective en PAV	9 058,02 €	49,480	183,06 €	0,09 €	0,09 €	0,000 %
Collecte des biodéchets	/	/	/	/	/	/
Collecte du verre	211 087,88 €	3 323,697	63,51 €	1,97 €	2,20 €	11,675 %
TOTAL COLLECTE	5 366 130,00 €	29 361,867	182,76 €	54,85 €	55,91 €	1,933 %
Déchèteries déléguées	/	/	/	/	/	/
Déchèteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	172 938,19 €	/	/	1,42 €	1,80 €	26,761 %
Frais de personnel déchèteries en régie	707 632,02 €	/	/	6,89 €	7,37 €	6,967 %
TOTAL DECHETERIES	880 570,21 €	/	/	8,31 €	9,17 €	10,349 %
Transport du Centre de Transfert vers l'incinérateur (OM + encombrants) et exploitation des Centres de transfert LANGEAC, ISSOIRE et LEMPDES	632 796,83 €	27 578,880	22,94 €	5,87 €	6,59 €	12,266 %
Transport matériaux des déchèteries	725 780,28 €	26 885,646	27,00 €	7,31 €	7,56 €	3,420 %
Mutualisation du transfert et du transport (Contribution versée au VALTOM)	247 305,91 €	20 511,020	12,06 €	2,49 €	2,58 €	3,615 %
TOTAL TRANSPORT	1 605 883,02 €	74 975,546	21,42 €	15,66 €	16,73 €	6,833 %
Traitement des déchets issus de la Collecte Sélective (Contribution versée au VALTOM)	1 015 255,82 €	5 527,150	183,69 €	9,72 €	10,58 €	8,848 %
Traitement des bennes de campagne, dasri, gaz, cartouches d'encre	21 620,57 €	282,200	76,61 €	0,17 €	0,23 €	35,294 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur (déchets verts, déchets valorisables de déchèteries) (Contribution versée au VALTOM)	793 982,11 €	16 371,932	48,50 €	7,80 €	8,27 €	6,026 %
Incinération / Stockage ISDND	4 256 223,71 €	28 260,740	150,61 €	44,89 €	44,35 €	- 1,203 %
TOTAL TRAITEMENT	6 087 082,21 €	50 442,022	120,67 €	62,57 €	63,42 €	1,359 %
Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (Contribution versée au VALTOM)	234 289,80 €	/	/	2,49 €	2,44 €	- 2,008 %
TOTAL AUTRES	234 289,80 €	/	/	2,49 €	2,44 €	- 2,008 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 292 507,53 €	/	/	154,60 €	159,33 €	3,060 %

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
SULO FRANCE - CLERMONT FD	Location maintenance bacs	235 976,25 €
SUD LOCATION VOIRIE - SIX FOURS	Lavage des bacs	31 215,55 €
OREA - ST THOMAS EN ROYANS	Pompage lixiviats	12 983,77 €
MECA'3 D - LEMPDES S/ ALLAGNON	Entretien matériel roulant	226 268,49 €
GUERIN LOGISTIQUE - ANDREZIEUX BOUTHEON	Collecte du verre	176 384,10 €
CHARVET - PAULHAC LANGEAC DISTRIBUTION - LANGEAC UGAP - CLERMONT	Carburant	3 176,83 € 61 076,11 € 789 630,54 €
DESCOURS ET CABAUD - CLERMONT FERRAND	Vêtements travail et protection	31 457,66 €
SMACL - NIORT	Primes assurances	68 157,11 €
VIVINTER - CLICHY	Assurance Statutaire	202 493,37 €
CHIMIREC - MENDE	Collectes DMS - Huiles usagées	36 352,97 €
VALTOM - CLERMONT FERRAND	Incinération	3 141 196,59 €
PRAXY CENTRE BOURBIE - ISSOIRE	Encombrants	21 090,00 €
ECHALIER RECYCLAGE - ST OURS LES ROCHES	Collecte corps plats, corps creux, verre	12 276,07 €
SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Collecte ordures ménagères	62 367,62 €
SECURIPRO - LE CHAMBON SUR LIGNON	Extincteurs	1 499,60 €
BIOME - VILLERS COTTERETS	Analyse et réglage réseau et torchère	11 031,90 €
APAVE - MARSEILLE	Visite installations électriques et véhicules	14 987,83 €
CONTITRADE - BRIOUDE	Fourniture et pose pneumatiques	137 771,33 €
CMSI - ISSOIRE	Entretien bennes de déchèteries et cercueils	12 281,73 €
ANTEA - OLIVET	Assistance suivi d'exploitation	5 456,75 €

Le service emploie 110 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 30 agents des entreprises prestataires.

En 2019, les **dépenses d'Investissement** ont été les suivantes :

- Opérations non affectées : 101 010,60 €
- Bacs de collecte (porte-à-porte) : 111 230,04 €
- Colonnes à verre : 19 396,80 €
- 3 bennes à ordures ménagères : 220 725,06 €
- Aménagement Déchèteries : 7 212,00 €
- Matériel informatique et mobilier VIEILLE BRIOUDE : 12 629,28 €
- Fournitures atelier VIEILLE BRIOUDE : 3 503,21 €
- Véhicule Partner : 13 383,86 €
- Véhicule 308 : 17 952,22 €
- COHADE : 563 290,25 €
- Nettoyeurs haute pression : 2 976,00 €

III.3. - FISCALITE

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1^{er} JANVIER 2003.

La collectivité est assujettie à la T.V.A depuis le 1^{er} JANVIER 2004.

IV - LES CHIFFRES CLES

IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (en Tonnes et en kg/hab.)

		2017 (kg/hab.)	2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	21 074,400	21 533,400	20 511,020
	(kg/hab.)	221,079	224,988	213,703
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5 817,560	5 681,570	5 527,150
	(kg/hab.)	61,029	59,363	57,587
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	3 176,669	3 125,374	3 323,697
	(kg/hab.)	33,325	32,655	34,629
TOTAL	Tonnage total	30 068,629	30 340,344	29 361,867
	(kg/hab.)	315,433	317,006	305,920
Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)		78,44 %	78,56 %	79,04 %

IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (en Tonnes et en kg/hab.)

		2017 (kg/hab.)	2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	22 882,391	23 376,598	26 507,241
	(kg/hab.)	240,046	244,247	276,178
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	372,271	354,868	378,405
	(kg/hab.)	3,905	3,708	3,943
TOTAL	Tonnage total	23 254,662	23 731,466	26 885,646
	(kg/hab.)	243,951	247,954	280,120
Taux de valorisation		98,40 %	98,50 %	98,59 %

IV.3. - QUANTITE TOTALES (en Tonnes et en kg/hab.)

	2017 (kg/hab.)	2018 (kg/hab.)	2019 (kg/hab.)
Déchets valorisés	487,466	493,287	517,986
Déchets non valorisés	71,917	71,673	68,054
TOTAL	559,383	564,960	586,040
Taux de valorisation	87,143 %	87,314 %	88,387 %

IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT

NB : Coût = dépenses – recettes

	2017 (€/hab.)	2018 (€/hab.)	2019 (€/hab.)
Coût moyen des frais de structure, de communication et de prévention par habitant (SICTOM + Contribution VALTOM)	11,008	9,427 €	7,579 €
Coût/hab. de la collecte, du traitement et du transport (SICTOM + Contribution VALTOM)	86,297	89,167 €	92,382 €
Coût/hab. des déchèteries (collecte, traitement et transport) (SICTOM + Contribution VALTOM)	30,132	30,411 €	33,504 €
TOTAL	127,437	129,005 €	133,465 €
Evolution	- 4,217 %	+ 1,230 %	+ 3,457 %

IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT

NB : Contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2017	2018	2019
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	133,90	131,76 €	131,39 €

V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE

V.1.1. - Prévention des déchets

La dynamique installée sur le territoire pour améliorer le tri et réduire les déchets doit perdurer.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a pour objectif une gestion durable de ses déchets qui passe par la mise en place d'un principe d'Economie Circulaire. Au-delà de nos interventions et démarches de sensibilisations, nous souhaitons donner une nouvelle impulsion permettant à l'ensemble des acteurs locaux de limiter la quantité de déchets et le gaspillage.

Un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé avec le VALTOM en 2018 et un programme d'actions est mis en œuvre.

Celui-ci a été défini et hiérarchisé selon 4 domaines :

- **L'offre des acteurs économiques** : approvisionnement durable, écoconception, Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT), économie de la fonctionnalité,
- **La demande et le comportement des consommateurs** : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation),
- **Gestion des déchets** : amélioration des performances de tri et de valorisation,
- **Eco-exemplarité de la collectivité en matière d'Economie Circulaire.**

Pour répondre à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), 3 objectifs principaux seront à atteindre :

- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020,**
- **Porter à 50 % leur taux de valorisation matière d'ici 2020,**
- **Engager à minima 6 entreprises dans une démarche d'Economie Circulaire.**

Ci-dessous les taches et résultats pour l'année 2019 :

1) Développer le compostage

- Distribution de coupons pour commander des composteurs individuels sur zones ciblées.
- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
 - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
 - Articles sur le site internet,
 - Diffusion du guide du compostage.
- Distribution de composteurs individuels par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,
- Equipement des établissements scolaires en composteurs,
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur individuel,
- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Mise en démonstration des composteurs dans les déchèteries et certaines mairies,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs individuels,
- Installation de composteurs partagés dans les communes et établissements volontaires afin de rendre la pratique du compostage accessible à tous.

BILAN :

593 composteurs individuels distribués en 2019.
Soit au total, 12 366 composteurs individuels distribués et 29 % de foyers équipés au 31.12.2019.
78 composteurs partagés installés dont 63 en 2019.

2) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »



BILAN :

1 900 STOP PUB distribués en 2019.
20 840 STOP PUB distribués depuis le début de l'opération.
22 % de foyers équipés en STOP PUB.

3) La collecte des textiles

BILAN :

**70 colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
294 Tonnes de déchets évitées par an.**

4) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
 - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
 - La limitation de produits toxiques,
 - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
 - La limitation de l'utilisation de papier.
- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

BILAN :

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
- L'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2019.
- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.
- Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

5) Réduire la toxicité des déchets

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
- Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
- Avec la mise en place de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en oeuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un

process très strict. Cela nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement.

A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri. C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.

- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.
- Possibilité donnée à l'Entreprise RECYCL'ME d'assurer une collecte de proximité des cartouches d'encre et toners.

6) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements

BILAN :

- ❖ Lien sur notre site internet permettant d'accéder au réseau Répar'Acteurs.
- ❖ Animations en déchèteries et à la Ressourcerie du Pays d'Issoire.
- ❖ Partenariat avec la Ressourcerie du Pays d'Issoire pour un projet de location de couches lavables.

7) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires

BILAN :

De nombreuses animations sont effectuées chaque année avec les scolaires.
↳ 48 écoles pratiquent le compostage.

8) Distribution de gobelets réutilisables

Dans une démarche de réduction des déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations organisant régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables.

L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de verre en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte.

En 2019, de nombreuses associations ont bénéficié de cette démarche (35 500 gobelets distribués). Elle sera poursuivie en 2020.

9) Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives

Densification, remplacement des colonnes à verre par un diagnostic du parc et identification des colonnes à renouveler, rajouter ou supprimer.

10) Mieux valoriser les déchets en déchèteries

ECOMOBILIER est déployé sur 5 de nos 7 déchèteries.

11) Communication de proximité auprès du grand public

La réussite du Programme de Prévention repose sur la communication menée auprès du grand public.

Le grand public nécessite d'être informé de manière continue, et par différents canaux, des enjeux de la démarche comme des moyens concrets d'agir.

En 2019 :

- Diffusion d'une lettre du tri,
- Création de supports apposés sur les bennes de collecte,
- Utilisation de notre site internet pour présenter les différentes actions du S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE
- Rédaction d'un article à intégrer dans les bulletins municipaux des Communes,
- Tenue d'un stand à l'occasion de CERVOLIX au BROC (63) avec animation sur le tri et le compostage.

V.1.2. - Protection de l'air

La collecte et le traitement du biogaz sur le C.E.T. de LA TAUPE sont réalisés depuis mi-2003.

Des analyses périodiques du biogaz et des fumées de torchère sont effectuées.

V.1.3. - Protection de l'eau

Des analyses d'eaux sont réalisées tous les semestres par le biais de 3 puits de contrôle en amont et aval de la Décharge.

Les lixiviats de la Décharge sont collectés dans un stockage intermédiaire et repris pour être traités ensuite en station d'épuration.

V.1.4. - Protection des paysages

Le proche environnement des installations du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (Déchèteries, C.E.T.) est surveillé en vue d'en améliorer l'intégration paysagère.

La réhabilitation finale du C.E.T. de La TAUPE a permis de laisser un site en parfaite harmonie avec le milieu naturel.

V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents

Les locaux sanitaires du personnel sont conformes aux exigences de la Direction du Travail.

Vêtements et gants de protection sont fournis au personnel.

La mécanisation de la collecte a été généralisée à l'ensemble du Syndicat.

Les bacs de collecte des ordures ménagères sont lavés et désinfectés annuellement sur les Communes qui en font la demande.

Les installations du Syndicat sont dératisées régulièrement.

Le registre Hygiène et Sécurité est toujours à la disposition des salariés.

Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels est validé par le Comité Technique Paritaire et le CHSCT conformément au Décret n° 2001-1016.

Après recensement, évaluation et hiérarchisation des risques pouvant nuire à la santé des agents, un plan d'action est arrêté et mis en application.

La collectivité ayant une responsabilité de salubrité publique et de protection des agents chargés de l'élimination des déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement et plus spécifiquement les matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues à insuline, lames, lancettes ...) sont collectés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE

Les Elus, Maires, Délégués Titulaires et Suppléants des Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont informés du fonctionnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par les comptes rendus de réunions qui leur sont adressés systématiquement.

Le recueil des Actes Administratifs est à la disposition de tous.

Le Rapport Annuel d'Activité est systématiquement adressé à toutes les Communes et Communautés de Communes membres du Syndicat.

Des articles paraissent ponctuellement dans la presse locale à diverses occasions.

Le S.I.C.T.O.M. utilise bien évidemment son site internet pour informer ou communiquer, à la fois sur le Tri et le Recyclage, mais aussi sur les jours de collecte et les éventuelles modifications du service.

V.3. - PERSPECTIVES 2020

En 2020, les efforts de la collectivité continueront à porter sur les opérations suivantes :

➤ **Maîtrise des coûts.**

Des économies de toutes natures sont recherchées et ceci afin de financer les nouvelles dépenses inévitables pour de nouvelles économies.

Pour atténuer les coûts de T.E.O.M. supportés par les particuliers, le Syndicat a engagé une démarche d'amélioration continue de son dispositif de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, il actionne plusieurs leviers qui sont :

- Réorganisation des tournées,
- Réorganisation du transfert et l'optimisation du transport,
- Suivi rigoureux de la collecte sélective,
- Mise en oeuvre d'un CODEC,
- Gestion des fermentescibles par le développement du compostage de quartier.

➤ **Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.**

Les différents réaménagements de circuits de collecte tiennent et tiendront largement compte de l'aspect sécuritaire et des conditions de travail des agents.

Un plan de formation personnalisé a été mis en place comme chaque année.